

4^e Édition

Samedi 27 juin 2026

Journée cyclo-musicale

Anières → Messery → Excenevex → Yvoire
24,8 km — 4 concerts — 4 étapes

DOSSIER PARTICIPANT



Ce dossier rassemble l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de votre journée. Il est remis à chaque participant lors de son inscription.

EN CONFIRMANT VOTRE INSCRIPTION, VOUS ATTESTEZ AVOIR LU ET ACCEPTÉ L'ENSEMBLE DES TERMES ET CONDITIONS PRÉSENTÉS DANS LES DOCUMENTS SUIVANTS FOURNIS PAR L'ORGANISATION.

RÈGLEMENT DE LA JOURNÉE	3
DISPOSITIONS PRISES POUR LA SÉCURITÉ	4
CARTE DU PARCOURS DÉTAILLÉ	6
DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ	10
AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE	11
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION	12
PROCÉDURE VHSS DE L'ASSOCIATION	13
INFORMATIONS GÉNÉRALES	14
BILLETERIE : LES 4 PASS	14
... ET LES PAUSES GOURMANDES DE LA JOURNÉE	14
PASS 20 € : SANS VÉLO DE LOCATION SANS LA NAVETTE DU FESTIVAL	15
PASS 20 € : SANS VÉLO DE LOCATION AVEC LA NAVETTE DU FESTIVAL	15
PASS 40 € : AVEC VÉLO DE LOCATION SANS LA NAVETTE DU FESTIVAL	16
PASS 40 € : AVEC VÉLO DE LOCATION AVEC LA NAVETTE DU FESTIVAL	16
ORGANISATION DES ÉTAPES AUTOUR DES CONCERTS	17
ÉTAPE 1 - ANIÈRES	17
ÉTAPE 2 - ANIÈRES > MESSERY - 10km	18
ÉTAPE 3 - MESSERY > EXCENEVEX - 10km	19
ÉTAPE 4 - EXCENEVEX > YVOIRE - 3km	20
À RETENIR AVANT DE PRENDRE LA ROUTE	21

RÈGLEMENT DE LA JOURNÉE

Le présent règlement s'applique au départ et à la circulation des participants lors du parcours cyclo-musical du samedi 27 juin 2026, organisé par Léman Bouquet Festival. Son respect est essentiel pour garantir la sécurité et la fluidité de l'événement.

Conditions de Participation

Pour participer à cette journée, il est essentiel d'être membre de l'association Léman Bouquet Festival et d'avoir réglé la cotisation annuelle.

- Le participant a pour obligation de respecter les règles suivantes : suivre strictement le présent règlement, signer une décharge de responsabilité et accepter les droits à l'image.
- Dans le cas où ces conditions ne seraient pas remplies, l'association se réserve le droit d'exclure le participant concerné de l'événement.

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Tous les participants doivent respecter strictement le code de la route en vigueur. Cela inclut notamment le respect des feux et panneaux de signalisation, des limitations de vitesse, ainsi que l'usage approprié des clignotants. Tout manquement à ces règles pourra entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'événement. L'organisation se réserve également le droit d'engager des poursuites judiciaires en cas d'infraction ayant causé des dommages matériels ou corporels.

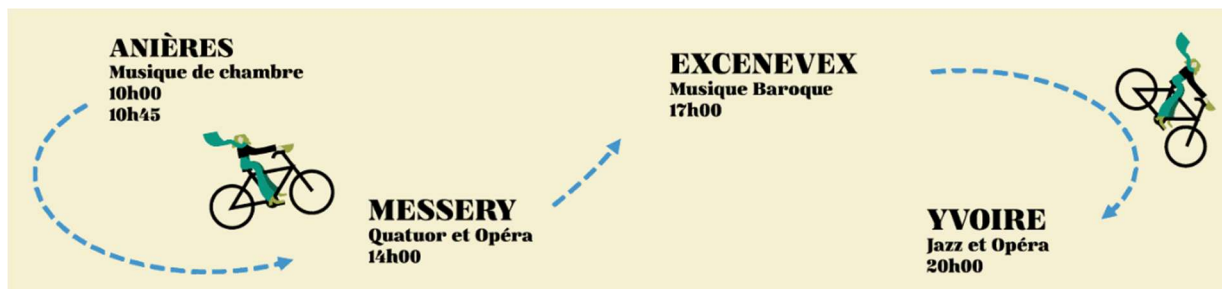
DÉPART : Les participants seront répartis en groupes de 10 à 12 personnes au maximum. Le départ de la première vague est prévu à 11h, puis les groupes s'élanceront toutes les deux à trois minutes.

CIRCULATION DES PARTICIPANTS : Les participants suivront un itinéraire unique. Des signaleurs (agents de signalisation) seront présents tout au long du parcours pour les guider et assurer leur sécurité.

Pour entrer en Suisse comme en France, les participants devront présenter un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité. Aucun visa n'est requis.

SIGNALISATION ET BALISAGE : Les marquages sur la chaussée et les inscriptions sur les panneaux de signalisation étant rigoureusement interdits, des flèches et des rubalises seront mises en place pour indiquer la direction à suivre tout au long du parcours.

POINTS DE CONTRÔLE : Pour vérifier le respect du parcours non chronométré, des points de contrôle seront prévus. Il s'agira des 4 points de rassemblement dédiés notamment au ravitaillement en eau fraîche et à la restauration.



Il n'y aura pas d'arrivée groupée et aucun chronomètre, individuel ou collectif, ne sera mis en place. Chaque participant est libre de rejoindre le point d'arrivée par le moyen de son choix.

DISPOSITIONS PRISES POUR LA SÉCURITÉ

La sécurité des participants, des bénévoles et des tiers constitue une priorité essentielle pour l'organisation du parcours cyclo-musical du Léman Bouquet Festival. Le présent document détaille l'ensemble des mesures mises en place pour garantir un déroulement sûr, encadré et conforme à la réglementation.

1. Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)

Conformément au DPS accepté le 07/05/2026, un dispositif de type PAPS est mis en place et assuré par l'Association de Secours d'Évènements (A.S.E).

Composition du DPS

- **2 secouristes professionnels A.S.E**
- **1 lot C** (matériel de premiers secours)
- **Poste de secours fixe** armé pendant toute la durée de l'événement

Horaires de présence

- **Samedi 27 juin 2026 : de 10h00 à 21h00 (10 heures de présence)**

Effectif maximal déclaré

- 600 personnes simultanément (base de calcul du DPS)

2. Moyens de secours complémentaires

En complément du DPS professionnel, l'organisation prévoit :

- La présence de **signaleurs formés**, positionnés sur les points sensibles du parcours
- La présence continue de l'équipe d'organisation pour la coordination et la communication
- La mise à disposition des numéros d'urgence France/Suisse selon la zone traversée

3. Communication et coordination des secours

En cas d'incident, les équipes de terrain appliquent la procédure suivante :

1. Alerte immédiate du **poste de secours A.S.E**
2. Transmission de l'information au **coordinateur du festival**
3. Si nécessaire, appel direct aux services d'urgence compétents (France ou Suisse)

Tableau des contacts opérationnels

Agnès Havas	Directrice du festival	+ 36 30 241 39 95
Joseph Dessaix	Coordinateur	+ 36 70 564 68 84
France Normand	Administratrice	06 68 11 57 74
Bruno Berguin	Coordinateur signaleurs	06 79 48 32 66
En cas d'urgence	France	112 ou 118
En cas d'urgence	Suisse	144 ou 118

4. Nature de l'événement

Il ne s'agit **pas d'un événement sportif**, mais d'une **balade cyclo-musicale touristique**, encadrée, à allure modérée, avec arrêts réguliers et zones de rassemblement sécurisées.

5. Respect des règles techniques et environnementales

L'organisation s'engage à :

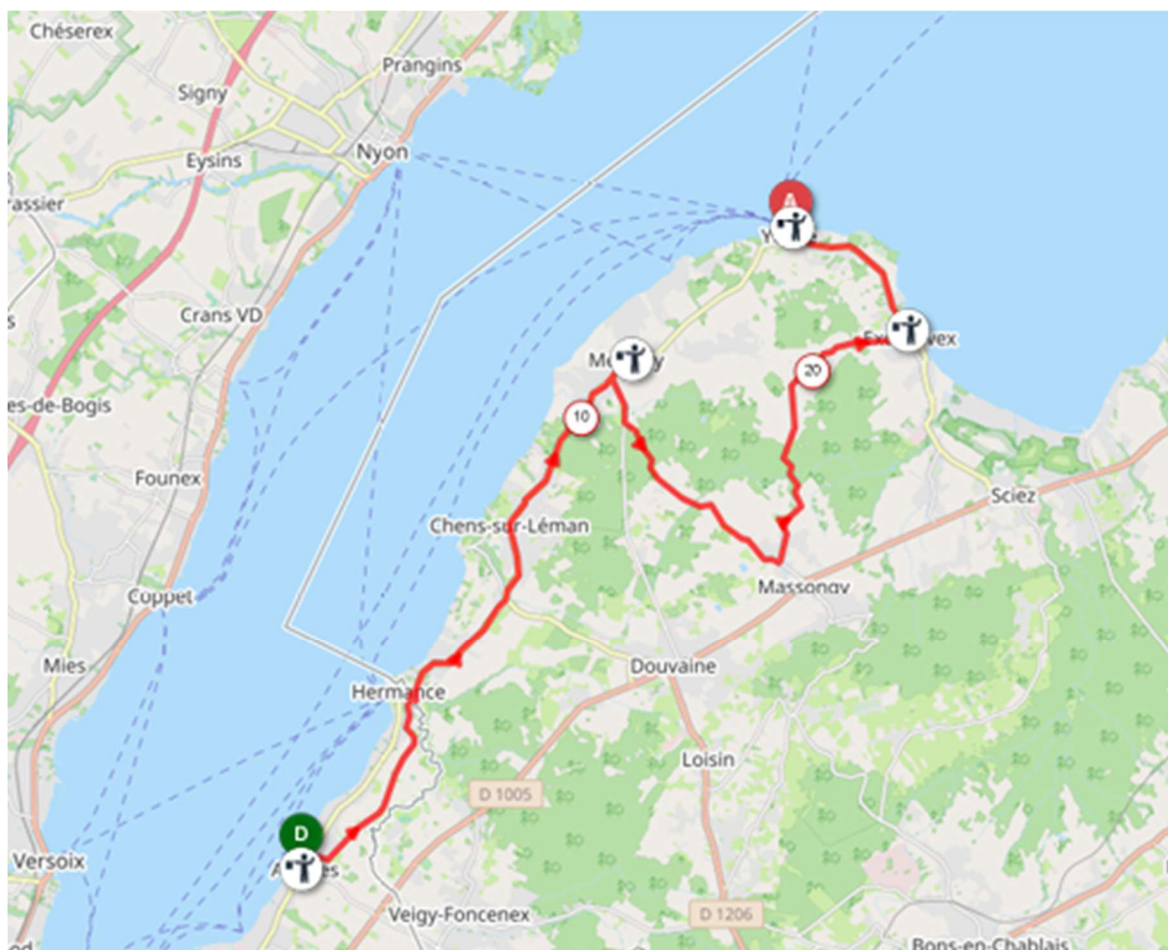
- Respecter les règles techniques de sécurité applicables
- Garantir la sécurité des participants et des tiers
- Assurer la gestion des déchets sur l'ensemble du parcours
- Préserver l'environnement naturel traversé

6. Liste des signaleurs

Nom	Prénom	N° Permis de conduire
BERGUIN	Bruno	760933210599
DESSAIX	Joseph	VA038491
HAVAS	Agnès	CS188757
NORMAND	France	871133210018
OLAH	Tamas	CW238940

CARTE DU PARCOURS DÉTAILLÉ

Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Altitude min.	Altitude max.
24.71 km	192 m	206 m	385 m	443 m



i Cet itinéraire traverse une frontière nationale/régionale.

Point de départ : Chapelle Temple Protestant, Rte d'Hermance 285, 1247 Anières, **SUISSE**

Point d'arrivée : Port des pêcheurs, 74140 Yvoire, **FRANCE**

Parcours : 1 h 23 min (24,8 km)

Lien du parcours : <https://maps.app.goo.gl/D6acJW4yAxvy5r6M9>

! Les itinéraires à vélo peuvent ne pas toujours tenir compte des conditions réelles.

Chapelle Temple Protestant

Rte d'Hermance 285, 1247 Anières, Suisse

- ↑ 1. Aller vers Rue Centrale
27 m
- ↷ 2. Prendre à droite sur Rue Centrale
74 m
- ↷ 3. Prendre à droite sur Rue de l'Aspergière
9 m
- ↶ 4. Prendre à gauche sur Rue Centrale
270 m
- ⤵ 5. Au rond-point, prendre la 3e sortie sur Rte de Chevrens
2,3 km
- ↶ 6. Prendre à gauche sur Chem. de la Chapelle
400 m
- ↶ 7. Tourner à gauche pour rester sur Chem. de la Chapelle
100 m
- ↷ 8. Prendre à droite sur Rte d'Hermance
⚠ **Entrée sur le territoire : France**
1,2 km
- ↷ 9. Tourner légèrement à droite pour continuer sur Rte d'Hermance
2,2 km
- ↶ 10. Prendre à gauche sur Rte du Lac/D20
90 m
- ⤵ 11. Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rue du Léman/D25
700 m
- ⤵ 12. Au rond-point, continuer tout droit pour rester sur Rue du Léman/D25
4,0 km
- ↶ 13. Prendre à gauche sur Chem. de la Cure
📘 **Votre destination se trouvera sur la droite.**
69 m

40 min (11,4 km)

Église Saint-Pierre de Messery
3 Pl. de la Mairie, 74140 Messery

- ↑ 14. Aller vers Pl. de la Mairie
69 m
- ↪ 15. Prendre à droite sur Rue du Bourg/D25
i Continuer de suivre D25
400 m
- ↻ 16. Au rond-point, prendre la 3e sortie sur Rte de Gandran/D60 en direction de Douvaine/Annemasse
i Continuer de suivre D60
850 m
- ↵ 17. Prendre à gauche sur Chem. de Messery À Massongy
950 m
- ↑ 18. Continuer sur Chem. de Messery
350 m
- ↑ 19. Continuer sur Rte de Messery
550 m
- ↑ 20. Continuer sur Rte de Conches
1,9 km
- ↵ 21. Prendre à gauche sur Rte de Brollet/Rte de Chevilly/D225
i Continuer de suivre D225
5,5 km
- ↻ 22. Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Pl. de l'Eglise
52 m
- ↵ 23. Prendre légèrement à gauche sur Rue du Ctre
i Votre destination se trouvera sur la gauche.
16 m

34 min (10,6 km)

Église Saint-Symphorien
74140 Excenevex

- ↑ 24. Aller vers Pl. de l'Eglise
16 m
- ↗ 25. Prendre légèrement à droite sur Pl. de l'Eglise
42 m
- ↻ 26. Au rond-point, prendre la 3e sortie sur Rte d'Yvoire/D25
i Continuer de suivre D25
2,3 km
- ↘ 27. Prendre à droite sur Rue des Bouchets
400 m

8 min (2,8 km)

Mairie d'Yvoire

3 Pl. de Mairie, 74140 Yvoire

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Le participant atteste décharger de toute responsabilité l'association Léman Bouquet Festival et l'ensemble des bénévoles œuvrant pour l'événement, en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommage, sans aucune exception ni réserve. Le participant renonce ainsi à toute réclamation à l'encontre des membres et bénévoles de l'association Léman Bouquet Festival et dégage les membres du bureau de toute responsabilité. Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci autorise l'association à exclure le participant de l'événement.

En tant que participant(e) à la journée cyclo-musicale, le **samedi 27 juin 2026** :

- Je déclare décharger l'association Léman Bouquet Festival de toute responsabilité en cas d'accident de toute nature que ce soit et assure renoncer à toute action à leur encontre.
- Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à cette promenade à vélo et je m'engage à suivre les consignes qui m'ont été énoncées par l'association. Aussi, je m'engage à respecter, dans le cadre de la sécurité routière, les règles de circulation pour les cyclistes et les panneaux de signalisation (toute infraction au code de la route sera passible de sanction).
- Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à cette manifestation.
- Je déclare que je suis en pleines capacités de ma condition physique pour participer à cette manifestation. J'atteste que le niveau de mes possibilités physiques me permet de réaliser, sans difficulté ni contrainte, cette activité physique organisée par l'association.
- Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident. Tout comme, je suis parfaitement conscient(e) qu'il m'appartient de souscrire une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.
- Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire ou non que je pourrais occasionner durant cette journée.
- J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en toute connaissance de cause.

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'association Léman Bouquet Festival et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'événement Léman Bouquet Festival qui aura lieu du **26 au 28 juin 2026** en France et en Suisse.

- J'autorise l'association Léman Bouquet Festival à réaliser des prises de vues.
- Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.
- Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.
- Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.
- Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.
- Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION

Article 1 – Agrément des nouveaux membres.

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion. Elles peuvent adhérer par le biais de de l'achat de billet pour le festival.

Article 2 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre

La démission doit être adressée au président du conseil par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire. Comme indiqué à l'article 8 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves : La non-participation aux activités de l'association ; Une condamnation pénale pour crime et délit ; Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation. La décision d'exclusion est adoptée par le conseil statuant à la majorité des deux tiers des membres présents. En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association. La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

Votes des membres présents : Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil.

Votes par procuration : Si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par l'adhérent de votre choix. Une procuration fournie lors de la convocation est à renvoyer dans les meilleurs délais.

Article 4 – Indemnités de remboursement.

Seuls les administrateurs membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

Article 5 – Commission de travail.

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration.

Article 6 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale ordinaire.

Article 7 – Cotisation annuelle

Conformément aux statuts le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2026, à verser par les différentes catégories de membres, est fixé à 5 € (CINQ EUROS).

Article 8 – Information et sensibilisation au harcèlement sexuel

Conformément aux dispositions du Code du travail relatives au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes, nous avons mis en place des mesures visant à informer et sensibiliser les bénévoles et les adhérents. Ces actions incluent la mise à disposition de supports d'information, l'affichage de documents spécifiques et l'élaboration d'une procédure claire pour le traitement des situations signalées.

Le règlement intérieur est remis à l'ensemble des adhérents.

PROCÉDURE VHSS DE L'ASSOCIATION

VHSS : Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels

1. **Prévention et sensibilisation :**
 - Organiser des sessions de formation pour les membres sur le harcèlement sexuel, ses formes et ses conséquences.
 - Afficher clairement une politique de tolérance zéro dans les locaux et sur les supports de communication de l'association.
2. **Mise en place d'un référent :**
 - Désigner une personne de confiance formée pour recevoir les signalements et accompagner les victimes.
 - Assurer la confidentialité et la neutralité du référent.
3. **Signalement des faits :**
 - Mettre à disposition une adresse e-mail dédiée pour les signalements.
 - Permettre aux victimes ou témoins de signaler les faits oralement ou par écrit.
4. **Traitement des signalements :**
 - Enregistrer chaque signalement de manière confidentielle.
 - Analyser les faits rapportés et, si nécessaire, convoquer les parties concernées pour recueillir leurs témoignages.
5. **Prise de mesures immédiates :**
 - Protéger la victime en prenant des mesures temporaires (éloignement de l'auteur présumé, suspension, etc.).
 - Informer les autorités compétentes si les faits le nécessitent.
6. **Enquête interne :**
 - Constituer une commission neutre pour enquêter sur les faits signalés.
 - Garantir un traitement équitable et impartial pour toutes les parties.
7. **Sanctions et suivi :**
 - Appliquer des sanctions adaptées en cas de confirmation des faits.
 - Proposer un accompagnement psychologique ou juridique à la victime.
8. **Évaluation et amélioration :**
 - Réviser régulièrement la procédure pour l'adapter aux besoins de l'association.
 - Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation.

Cette procédure vise à garantir un environnement sûr et respectueux pour tous les membres de l'association.

VOTRE RÉFÉRENTE AU SEIN DE LA STRUCTURE

Agnès HAVAS
Co-Présidente de l'association
agnes.havas@lemanfestival.org

INFORMATIONS GÉNÉRALES

samedi

Journée cyclo-musicale



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : bouquet@lemanfestival.org

BILLETTERIE : LES 4 PASS ...

Vous avez votre propre vélo ou vous avez besoin d'un vélo de location ? Choisissez le pass qui correspond à vos besoins !

Cette année, vous pouvez également profiter de notre service de navette gratuit qui part le matin de Genève (Hôtel Cornavin) vers Anières, première étape du Festival, et qui vous ramène le soir à Genève (Hôtel Cornavin), après le dernier concert à Yvoire.

Demande de remboursement : Vous pouvez acheter votre PASS pour la journée cyclo-musicale en toute quiétude, il vous sera remboursé à 100 % en cas d'annulation de votre part le jour-même de l'événement et seulement en cas de mauvais temps ! Il suffira d'envoyer votre demande de remboursement par courriel avant le premier concert de 10h à l'adresse : bouquet@lemanfestival.org.

! La journée cyclo-musicale et les concerts seront organisés, quelles que soient les conditions météorologiques.

... ET LES PAUSES GOURMANDES DE LA JOURNÉE

Tout au long de la journée cyclo-musicale, plusieurs pauses gourmandes vous accompagneront : Un petit-déjeuner vous sera offert avant le premier concert. Lors de l'étape vers Messery, une dégustation salée, comprenant notamment des sandwiches, vous sera proposée avant le deuxième concert. À Excenevex, une barquette de fruits fraîchement cueillis vous sera remise à l'entrée du troisième concert. Enfin, à votre arrivée à Yvoire, une glace vous sera offerte pour conclure la journée en douceur.

PASS 20 € : SANS VÉLO DE LOCATION SANS LA NAVETTE DU FESTIVAL

Si vous participez avec votre propre vélo et que vous vous rendez par vos propres moyens à Anières le matin, choisissez le pass à 20 €, **sans l'option « navette du festival »**.

LE PASS COMPREND :

- Entrée libre pour tous les concerts
- Guides lors de la promenade à vélo
- Rafraîchissements et produits locaux offerts à chaque halte

HORAIRES ET ORGANISATION

9h30 : Rendez-vous à Anières et enregistrement des participants à la journée cyclo-musicale. Si vous avez pris le pass avec le deuxième concert à Anières, vous pouvez venir jusqu'à 10h15 pour l'enregistrement.

Distribution du dossier Participant comprenant le règlement, le programme et l'itinéraire.

Point de rencontre

Chapelle Protestante d'Anières, Route d'Hermance 285, 1247 Anières

<https://maps.app.goo.gl/UtqsKc4yL3S6eCtX9>

PASS 20 € : SANS VÉLO DE LOCATION AVEC LA NAVETTE DU FESTIVAL

Si vous participez avec votre propre vélo mais souhaitez bénéficier du service de navette, choisissez le pass à 20 € incluant l'option « **navette du festival** ». La navette vous conduira le matin de Genève (Hôtel Cornavin) jusqu'à la première étape du festival à Anières, puis vous ramènera en fin de journée d'Yvoire à Genève (Hôtel Cornavin) après le dernier concert.

Nous assurons également le transport de votre vélo !

LE PASS COMPREND :

- Entrée libre pour tous les concerts
- Guides lors de la promenade à vélo
- Rafraîchissements et produits locaux offerts à chaque halte
- **Navette du festival (option gratuite dans notre billetterie)**

HORAIRES ET ORGANISATION

Le bus du festival vous conduira jusqu'à Anières, tandis que votre vélo sera transporté dans un véhicule dédié. Vous pourrez le récupérer sur place à l'issue du premier concert.

8h15 : Rendez-vous devant l'Hôtel Cornavin à Genève.

Point de rencontre

Hôtel Cornavin, Bd James-Fazy 23, 1201 Genève, Suisse.

<https://maps.app.goo.gl/rqBqpsp5naq9qcsX7>

8h30 : Départ du bus depuis l'hôtel Cornavin vers Anières

9h30 : Enregistrement des participants à la journée cyclo-musicale à Anières.

Distribution du dossier Participant comprenant le règlement, le programme et l'itinéraire.

Après le dernier concert à Yvoire, le départ de la navette du festival pour les détenteurs du pass est prévu à 21h30 depuis le parking, en direction de l'Hôtel Cornavin à Genève.

PASS 40 € : AVEC VÉLO DE LOCATION SANS LA NAVETTE DU FESTIVAL

Si vous souhaitez participer au programme avec un vélo de location, mais si vous vous rendez vous-même à Anières le matin, choisissez le pass à 40 euros **sans l'option « navette du festival »**.

LE PASS COMPREND :

- Entrée libre pour tous les concerts
- Guides lors de la promenade à vélo
- Rafraîchissements et produits locaux offerts à chaque halte
- **Vélo de location pour toute la journée**

HORAIRES ET ORGANISATION

9h30 : Rendez-vous à Anières et enregistrement des participants à la journée cyclo-musicale.
Distribution du dossier Participant comprenant le règlement, le programme et l'itinéraire.
Votre vélo de location vous sera remis après le concert à 11h00

Point de rencontre

Chapelle Protestante d'Anières, Route d'Hermance 285, 1247 Anières

<https://maps.app.goo.gl/UtqsKc4yL3S6eCtX9>

PASS 40 € : AVEC VÉLO DE LOCATION AVEC LA NAVETTE DU FESTIVAL

Si vous souhaitez participer au programme avec un vélo de location et profiter de notre service de navette, choisissez le pass à 40 euros avec l'option « navette du festival ». La navette vous emmènera le matin de Genève (Hôtel Cornavin) à la première étape du festival (Anières), puis vous ramènera en fin de journée, après le dernier concert, d'Yvoire à Genève (Hôtel Cornavin).

LE PASS COMPREND :

- Entrée libre pour tous les concerts
- Guides lors de la promenade à vélo
- Rafraîchissements et produits locaux offerts à chaque halte
- Vélo de location pour toute la journée
- **Navette du festival (option gratuite dans notre billetterie)**

HORAIRES ET ORGANISATION

Le bus du festival vous emmènera à Anières et votre vélo sera chargé sur un véhicule séparé. Vous pourrez récupérer votre vélo à Anières, après la fin du premier concert à 11h00.

8h15 : Rendez-vous devant l'hôtel Cornavin à Genève.

Point de rencontre

Hôtel Cornavin à Genève, Bd James-Fazy 23, 1201 Genève, Suisse.

<https://maps.app.goo.gl/rgBqpsp5naq9qcsX7>

8h30 : Départ du bus depuis l'hôtel Cornavin vers Anières

9h30 : Enregistrement des participants à la journée cyclo-musicale à Anières.

Distribution du dossier Participant comprenant le règlement, le programme et l'itinéraire.

Votre vélo de location vous sera remis après le concert à 11h00

Après le dernier concert à Yvoire, le départ de la navette du festival pour les détenteurs du pass est prévu à 21h30 depuis le parking, en direction de l'Hôtel Cornavin à Genève.

ORGANISATION DES ÉTAPES AUTOUR DES CONCERTS

ÉTAPE 1 - ANIÈRES

Un petit-déjeuner vous sera offert avant le premier concert.

**Le premier concert de la journée commence à 10h
après l'enregistrement et le petit-déjeuner.**



ANIÈRES

CHAPELLE PROTESTANTE 10:00



MUSIQUE DE CHAMBRE

10h00

Duo Vedanā (France)

Cyril van Ginneken au piano

Clara Mesplé au violon



ANIÈRES

CHAPELLE PROTESTANTE 10:45



MUSIQUE DE CHAMBRE

10h45

Duo Vedanā (France)

Cyril van Ginneken au piano

Clara Mesplé au violon

ÉTAPE 2 - ANIÈRES > MESSERY - 10km

DÉPART à 10h45 / 11h00 et 11h30

Durée estimée du trajet : 40 - 50 minutes

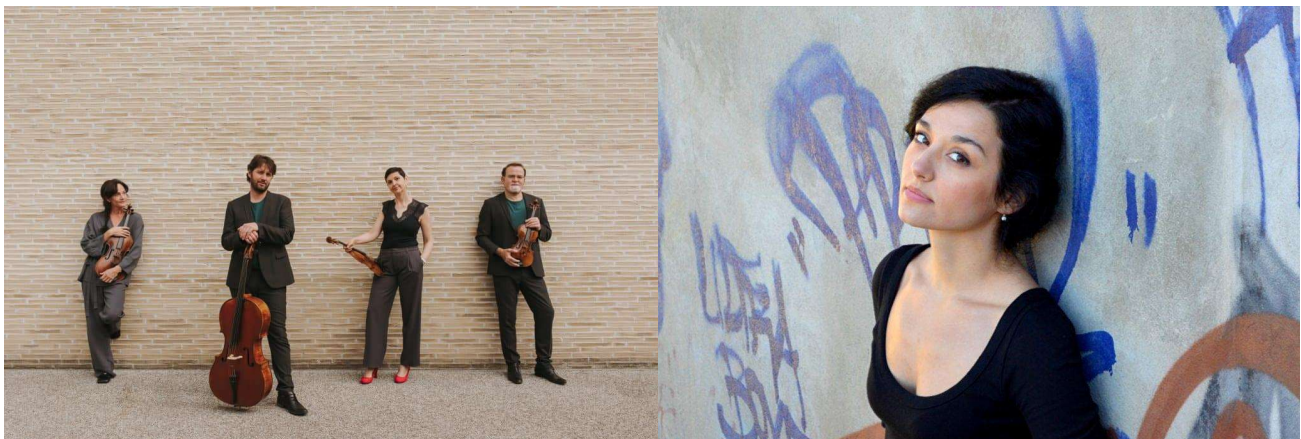
A 10h45 / 11h00 après le premier concert

A 11h30 après le deuxième concert

Après le concert, les participants seront répartis en groupes de 10 à 12 personnes. Le départ de la première vague aura lieu à 11h00, puis les groupes s'élanceront toutes les deux à trois minutes.

La première étape de la promenade à vélo s'étend sur environ 10 km. Des signaleurs et une signalisation dédiée vous guideront tout au long du parcours, et de l'eau minérale sera disponible sur le trajet.

Après avoir franchi la frontière, le prochain arrêt sera Messery, à l'église Saint-Pierre, où se tiendra le deuxième concert. Avant celui-ci, **une petite dégustation vous sera proposée, comprenant notamment des sandwiches.**



MESSERY

ÉGLISE SAINT-PIERRE 14:00



QUATUOR ET OPÉRA

14h00

Quatuor Terpsycordes (Suisse)

Clara Meloni, soprano (Suisse / Italie)



ÉTAPE 3 - MESSERY > EXCENEVEX - 10km

DÉPART à 15 h

Durée estimée du trajet : 35 - 40 minutes

Cette étape d'une dizaine de kilomètres traverse une jolie forêt avant d'offrir une belle descente avec une vue imprenable sur le lac Léman.

Elle nous conduit directement au site du troisième concert : l'église Saint-Symphorien d'Excenevex. À votre arrivée, **une barquette de fruits fraîchement cueillis vous sera offerte à l'entrée du concert.**



EXCENEVEX

ÉGLISE SAINT-SYMPHORIEN 17:00



MUSIQUE BAROQUE

17h00

Ensemble L'Achéron (France)

ÉTAPE 4 - EXCENEVEX > YVOIRE - 3km

DÉPART à 18h

Durée estimée du trajet : 15 - 20 minutes

Après ce concert, nous enfourcherons une dernière fois nos vélos pour rejoindre le magnifique village médiéval d'Yvoire, où s'achèvera la journée cyclo-musicale.

Après avoir garé leurs vélos aux portes du village, les participants disposeront d'un moment libre pour découvrir ce lieu plein de charme. Et pour reprendre quelques forces après l'effort, **une glace sera offerte à votre arrivée à Yvoire.**



YVOIRE PORT DES PÊCHEURS 20:00



CONCERT SYMPHONIQUE

20h00

Budapest Jazz Orchestra (Hongrie)

Caroline Adoumbou, Mezzo-soprano (France)

À RETENIR AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

- Le gilet de haute visibilité est obligatoire.
- Le casque est fortement recommandé.
- Merci de vous munir de votre carte d'identité ou passeport.
- Les participants respectent le code de la route

Selon votre situation

- Vous venez avec votre propre vélo : pensez à apporter votre casque.
- Vous avez un pass avec location de vélo : le casque et le gilet haute visibilité sont fournis.
- Des gilets de haute visibilité seront disponibles pour tous les participants.
- Les vélos seront surveillés pendant toute la durée des concerts.



Contacts

Coordinateur : + 36 70 564 68 84

Signaleur : 06 79 48 32 66

En cas d'urgence

France 112 ou 118

Suisse 144 ou 118

Association Léman Bouquet FESTIVAL
Maison des associations
882 Chemin de Feycler - 74140 YVOIRE
N° RNA : W336007549 - N° SIRET : 922 687 827 00019
<https://lemanfestival.org/>



REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES

